

# LABELLISATION “ LIRE A LA MER ” 2017

---

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Département Hérault / Commune de Paulhan

**Entre, d'une part :**

**Le Département de l'Hérault**, représenté par son Président en exercice, Monsieur Kléber Mesquida, agissant en vertu de la délibération n°C/17.de la commission permanente en date du 22 mai 2017 ayant pour objet l'adoption du projet de convention 2017 “ Lire à la mer ”.

**D'une part,**

**Et**

**La Commune de Paulhan**, représentée par son maire, Monsieur Claude Valero dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....

**D 'autre part**

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit**

### **ARTICLE 1 : Label Lire à la mer : Programme en partenariat - année 2017**

L'opération « Lire à la mer » initiée par le Département en 2008, vise à déployer pendant l'été des bibliothèques éphémères dans des lieux fréquentés par les estivants.

L'objectif consiste à mettre à disposition des collections de livres et revues sur des lieux de loisir (bord de mer, de lac, de rivière, piscines...) afin de faciliter et démocratiser l'accès à la lecture.

Quelques principes de base président à la conception de « Lire à la mer » qui se fonde sur la volonté départementale de mettre la culture, en l'occurrence la lecture, à la portée de tous les publics :

- accès libre et gratuit pour tous
- mise à disposition de documents convenant à une lecture de loisir (structure de type paillote ou forme plus légère avec bacs adaptés...)
- consultation sur place des documents
- mise en œuvre d'animations visant à valoriser le patrimoine écrit (conte, lecture...)

A travers une labellisation de l'opération depuis l'année 2011, le Département entend contribuer à l'élargissement de cette offre qui rencontre un engouement certain auprès de la population. Grâce à ce label « Lire à la mer », les communes peuvent solliciter des aides de diverses natures pour mettre en œuvre, à leur échelle, des dispositifs semblables.

La Commune de Paulhan accueille chaque été un public nombreux. Inspirée par la réussite du programme départemental « Lire à la mer », la commune met en œuvre une opération de bibliothèque de plein air dénommée «Lire au Jardin». Dans le cadre de cette opération, un partenariat départemental sera mis en place pour l'été 2017.

### **ARTICLE 2 : Conditions de déroulement de l'opération**

La Commune de **Paulhan** mettra en œuvre pendant les mois de juillet et août une bibliothèque éphémère destinée à tous les publics sur l'aire de détente.

- une collection de livres présentée dans des bacs sera mise à disposition du public de façon libre et gratuite ; aucune inscription ne sera requise.

Les bacs seront stockés dans les locaux de la piscine en dehors des heures d'ouverture.

- Animations prévues : lecture d'albums à la demande pour les plus grands, comptines et contes pour les plus petits

- L'accueil sera assuré par le personnel de la médiathèque.

- Le service sera ouvert au public du mercredi 5 juillet au mercredi 23 août 2017 une fois par semaine les mercredi matin de 9h30 à 12h

### **ARTICLE 3 : Engagement des deux partenaires**

Le Département de l'Hérault apportera :

- Une aide technique sous forme de prêt longue durée de 400 livres adaptés livrés dans des bacs avec roulettes par la Médiathèque Départementale pour la durée de l'opération.
- La valorisation de l'opération dans les relations presse du Département de l'Hérault.

**La commune s'engage :**

- A communiquer sur le partenariat : Sur le site, avec un matériel signalétique à placer : ce support de communication, fourni par le Département, portera la mention du label « Lire à la mer » et de la participation du Département de l'Hérault.

La mention du partenariat départemental devra également figurer sur les documents de communication édités par la Commune.

- La commune s'engagera à présenter au Département un bilan quantitatif et qualitatif à la fin de l'opération estivale.

Fait à Montpellier, le  
En deux exemplaires originaux

Pour le Département de l'Hérault,  
Le Président du Conseil départemental

Pour la commune de Paulhan  
Le Maire

Kléber MESQUIDA

Claude Valéro